



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

8 MAI 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 8 mai 2017 à 20h10, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine

Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

ADMINISTRATION

2017-05-088

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017
4. Comptes à approuver et à payer
5. Avis de vacance au poste de conseiller municipal au siège #2
6. Avis de vacance au poste de conseiller municipal au siège #5
7. Postes de conseiller municipal à combler au siège #2 et au siège #5– options offertes au conseil municipal
8. Acceptation du dépôt et approbation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016
9. Fonds affecté de l'église – suivi de sa variation
10. Dépôt des états financiers de l'O.M.H. De La Bonne Aventure 31-12-2016
11. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 mars 2017
12. Avis de motion pour abroger le règlement 389-1-2016 portant le titre *Règlement d'emprunt pour les travaux de réfection des ponceaux du rang Sainte-Anne* et adopté le 11 avril 2016 sous le # 16-04-030
13. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal *Le Norbertois*
14. Adoption du règlement numéro 392 fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux
15. Reddition de compte dans le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016-2017
16. Achat d'un cellulaire pour le maire
17. Achat et installation d'un climatiseur mural et d'un échangeur d'air au bureau municipal : 4 rue Laporte



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

18. Achat de convecteurs pour le bureau municipal : 4 rue Laporte
19. Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressé au gouvernement du Québec
20. Appui au Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le dossier du transfert des appels de nuit du 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social de l’Estrie
21. Location d’une toilette chimique pour la saison estivale 2017
22. Vêtements pour l’employé municipal aux travaux publics
23. Vacances estivales 2017 – Fermeture du bureau municipal
24. Offre de services d’ArboriPlus
25. Mandat à Société Mutuelle de Prévention inc. - Localisation des flocages et calorifuges
26. Achat de licences Antidote
27. Accusé réception et remerciement aux Troubadours de Brandon
28. Demande d’aide financière par Chevaliers de Colomb
29. Demande d’aide financière par Le Cercle des fermières
30. Achat d’un échantillonneur automatique pour le site des eaux usées
31. Mesure de l’accumulation des boues dans les étangs aérés
32. Acquisition d’un échangeur d’air ou déshumidificateur à la caserne
33. Réparation du plafond du bureau de la caserne
34. Embauche d’un coordonnateur animateur pour le camp de jour 2017
35. Embauche d’un animateur pour le camp de jour 2017
36. Mobilier de banquet acquis pour la salle multifonctionnelle de l’église
Période de questions
37. Levée de l’assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-089

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu’également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L’Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-090

(4) Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L’Heureux

D’approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017

Municipalité
de St-Norbert

Chèques et prélèvements émis du 12 avril 2017 au 9 mai 2017.	89 641.03 \$
Salaires payés au cours du mois d'avril	10 278.95 \$
Total	99 919.98 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AVIS DE VACANCE

(5) Avis de vacance au poste de conseiller municipal au siège #2

Mme la secrétaire-trésorière, Caroline Gagnon, informe le conseil municipal et les citoyens que le poste de conseiller municipal au siège #2 est présentement vacant suite à la procédure de cooptation tenue lors de la séance du conseil tenue le 10 avril dernier et lors de laquelle M. Michel Lafontaine a été proclamé élu au poste de maire.

AVIS DE VACANCE

(6) Avis de vacance au poste de conseiller municipal au siège #5

Mme la secrétaire-trésorière, Caroline Gagnon, informe le conseil municipal et les citoyens que Mme Annie Boucher lui a remis une lettre de démission le 11 avril dernier l'informant de sa démission immédiate et de ce fait Mme Gagnon déclare que le poste de conseiller municipal au siège # 5 est présentement vacant.

2017-05-091

(7) Postes de conseiller municipal à combler au siège #2 et au siège #5– options offertes au conseil municipal

Considérant les avis de vacance aux postes de conseillers municipaux au siège #2 et au siège #5 donnés précédemment ;

Considérant que l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que «*La vacance qui est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour d'une élection générale, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle.*» ;

Considérant que l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que «*La vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.*» ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que les postes de conseiller municipal au siège #2 et au siège #5 soient comblés lors de la prochaine élection générale qui se tiendra le 5 novembre prochain.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-092

(8) Acceptation du dépôt et approbation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016

Considérant que Mme Mélanie Morel, CPA représentants de DCA comptables agréés, a présenté les états financiers effectifs au 31 décembre 2016 présentant :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

- des revenus de 1 416 159 \$
- des dépenses de fonctionnement de 1 114 384 \$
- pour un excédent de l'exercice (à des fins fiscales) de 186 344 \$ portant l'excédent non affecté à 664 222 \$

et le rapport de l'auditeur indépendant qui, à leur avis, donnent à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Norbert ;

Considérant que la directrice générale et secrétaire trésorière a fait le dépôt des documents cités au premier considérant ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que le conseil municipal de Saint-Norbert accepte le dépôt des États financiers de la Municipalité effectifs au 31 décembre 2016 et du rapport de l'auditeur indépendant ;
- Que le conseil municipal de Saint-Norbert approuve les états financiers effectifs au 31 décembre 2016 et le rapport de l'auditeur indépendant tel que présenté par Mme Mélanie Morel, CPA-CA représentants de DCA comptables agréés.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-093

(9) Fonds affecté de l'église – suivi de sa variation

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution # 15-01-005 le 12 janvier 2015 par laquelle il autorisait la création d'un fonds dédié pour l'église au montant de 49 507 \$;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport présentant les dépenses devant être payées à même le fond affecté de l'église :

Considérant qu'au terme de la vérification financière au 31-12-2016, il s'avère justifier de mettre à jour ce fonds suivant les dépenses et les revenus qui l'ont fait varier depuis sa création de la façon suivante jusqu'à la date de ce jour, le 8 mai 2017:

Fonds dédié Janvier 2015		(49 507.00) \$		
	2014	2015	2016	2017
Revenus	(54 529.10) \$	(92 970.33) \$	(30 321.65) \$	(70.00) \$
Dépenses	21 174.35 \$	93 737.67 \$	20 712.00 \$	30 473.74 \$
	(33 354.75) \$	767.34 \$	(9 609.65) \$	30 403.74 \$
Fonds dédié Décembre 2015		(32 587.41) \$		
Fonds dédié Décembre 2016		(42 197.06) \$		
Fonds dédié au 8 mai 2017		(11 793.32) \$		

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Appuyé par Jocelyn Denis

D'autoriser l'ajustement du fond affecté de l'église au montant de 11 793.32\$ à partir de l'excédent non affecté suivant le rapport présenté et préparé par la direction générale et joint au présent PV pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-094

(10) Dépôt des états financiers de l'O.M.H. De La Bonne Aventure 31-12-2016

Considérant que M. André Éthier, directeur, a déposé au bureau municipal les états financiers l'O.M.H. De La Bonne Aventure au 31-12-2016;

Considérant que les États financier ont été vérifiés par Yvan Gaudet CPA, auditeur;

Considérant que les résultats affichent un surplus de 305 \$ pour l'année 2016 et que la municipalité de Saint-Norbert doit à l'OMH La Bonne Aventure la somme de 59.65 \$;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc

Appuyé par Lise L'Heureux

D'adopter les états financiers de l'O.M.H. De La Bonne Aventure au 31-12-2016 tel que présenté et d'autoriser le paiement de 59.65 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-095

(11) Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 mars 2017

Tel que le prévoit l'article 176.4 du Code municipal, Mme la directrice générale et secrétaire trésorière dépose les états comparatifs au 31 mars 2017;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert accepte le dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 mars 2017.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-096

(12) Avis de motion pour abroger le règlement 389-1-2016 portant le titre *Règlement d'emprunt pour les travaux de réparation des pontons du rang Sainte-Anne* et adopté le 11 avril 2016 sous le # 16-04-030

Considérant que le règlement 389-1-2016 portant le titre *Règlement d'emprunt pour les travaux de réparation des pontons du rang Sainte-Anne* et adopté le 11 avril 2016 sous le # 16-04-030 n'a pas nécessité de réel emprunt;

Avis de motion est donné par Jocelyn Denis afin que le 389-1-2016 portant le titre *Règlement d'emprunt pour les travaux de réparation des pontons du rang Sainte-Anne* soit abrogé.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-05-097

(13) Avis de motion pour l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal *Le Norbertois*

Avis de motion est donné par Jacynthe Leduc afin qu'un règlement ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal *Le Norbertois* soit adopté lors d'une séance ultérieure.

2017-05-098

(14) Adoption du règlement numéro 392 fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que l'article 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit entre autre mode de tarification le prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

Attendu que le présent règlement abroge le règlement # 386-1-2016 ;

Attendu que l'avis de motion et le projet de règlement ont été donnés au préalable par Claude Thouin à la séance du conseil du 10 avril 2017 (2017-04-075);

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

a) Personne résidente :

Personne physique demeurant sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert ou personne morale dont la place d'affaires est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.

b) Personne non-résidente :

Personne physique ne demeurant pas sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert ou personne morale dont la place d'affaires n'est pas située sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.

c) Organisme et association local :

Organisme et association à but non lucratif dont les activités ont lieu en tout ou en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.

d) Organisme et association non local :

Organisme et association à but non lucratif dont les activités n'ont pas lieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.1

¹ Au moment de rédiger le présent règlement, le conseil municipal désigne, entre autre, mais sans s'y limiter, au titre d'organisme local, les organismes suivants : la FADOQ (Saint-Norbert), les Chevaliers de Colomb (Saint-Norbert), le Cercle des Fermières (Saint-Norbert), la MRC de D'Autray (incluant les pompiers).



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

- e) **Salle municipale :**
Située au 2150, rue Principale, l'utilisation comprend la salle de réception, la scène, le vestiaire, les toilettes et la cuisine.
- f) **Chalet des loisirs :**
Situé au 31 rue des Loisirs, l'utilisation comprend la salle commune, la cuisinette et les toilettes.
- g) **Église :**
Ancien lieu de culte voué à la promotion de l'histoire et de la culture bénéficiant d'un caractère noble qui se doit d'être préservé. Situé au 2111 rue Principale, l'utilisation comprend la nef (du chœur à l'entrée principale), les toilettes, la salle et la sacristie.
- h) **Sacristie de l'église :**
Situé au 2111 rue Principale, salle de réunion située à l'arrière de l'église.
- i) **Cours**
Enseignement donné par un professeur sous forme d'une série de leçons ou conférences dans le but de faire bouger ou transmettre des connaissances.
- j) **Réunion ou autre**
Rassemblement de familles, amis, collègues, personnes dans un but professionnel, personnel ou festifs.

ARTICLE 3 TARIFS DE LOCATION

Un tarif de location est établi pour chacun des locaux. Il est payable en entier avant ou le jour de la location en déposant au bureau municipal un paiement comptant ou un chèque.

Description	Type de location	Salle municipale	Chalet des loisirs	Église	Sacristie
Personne résidente	réunion ou autre	200 \$	75 \$	300 \$	N/D
Personne résidente	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	N/D
Personne non-résidente	réunion ou autre	250 \$	100 \$	350 \$	N/D
Personne non-résidente	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	N/D
Org.et ass. local	réunion ou autre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Org.et ass. local	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	Gratuit
Org.et ass. non local	réunion ou autre	250 \$	100 \$	350 \$	N/D
Org.et ass. non local	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	N/D

Les personnes morales qui préfèrent être facturées recevront une facture sur demande, payable dans les 30 jours.

La location de l'église, est assujetti, en plus du montant fixe de la location, à un coût de supervision fixé à 15 \$ / h pour chaque heure pour lesquelles la salle est utilisée. Ce montant sera facturé après la location en fonction du nombre d'heure.

ARTICLE 4 DÉPÔT POUR CLÉ

Un dépôt pour clé est exigé pour toute location :

Salle municipale :	25 \$ - clé sécurisée
Chalet des loisirs :	10 \$
Église et sacristie :	10 \$



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 8 MAI 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

Lorsque la clé est remise au bureau municipal, le dépôt pour clé est remis au locataire.

Si la clé n'est pas rapportée dans les 30 jours de la date de la location, le dépôt est conservé par la municipalité sans aucun autre avis.

Les locataires qui donnent des cours devront remettre leur clé à la fin de leur session.

Les locataires *Organismes et Associations locales* tels que : la FADOQ (Saint-Norbert), les Chevaliers de Colomb (Saint-Norbert) et le Cercle des fermières (Saint-Norbert), peuvent conserver leur clé, mais doivent en tout temps valider la disponibilité de la salle avant utilisation.

ARTICLE 5 PROCESSUS DE RÉSERVATION

Toutes les demandes de disponibilité doivent être adressées à la municipalité et confirmées par elle.

Tous les locataires doivent compléter une entente de location.

Les locataires qui donnent des cours devront informer la municipalité lors de leur réservation de l'ensemble des dates de leurs sessions. Ces dates seront jointes à l'entente.

ARTICLE 6 MARIAGES CIVILS ET RELIGIEUX

La Fabrique Saint-Martin-de-la-Bayonne est responsable des mariages religieux.

La municipalité est responsable des mariages civils.

L'église est disponible pour la célébration.

Les réceptions non supervisées par un officier municipal ne peuvent se tenir à l'église.

ARTICLE 7 LOCATION SANS FRAIS

Lorsque la location est sans frais, le locataire doit rendre l'emplacement utilisé tel que disposé lors du début de la location.

ARTICLE 8 MISE EN PLACE DE LA SALLE

Il revient au locataire de faire la mise en place de la salle à sa convenance et selon les équipements mis à sa disposition.

ARTICLE 9 PRIVILÈGE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité se réserve le droit, sur un avis de cinq (5) jours, d'annuler toute location afin de permettre la tenue d'une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil, une assemblée publique pour fins de consultation ou de toute autre réunion.

La municipalité, si elle juge l'activité prévue non pertinente, se réserve le droit de refuser tout type de demande pour l'ensemble de ses installations.

ARTICLE 10 VENTE ET SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

Pour toute location où il y a vente et/ou service de boissons alcoolisées, le locataire doit obtenir un permis de la *Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)* et en remettre une copie à la municipalité au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'événement. Le défaut de remplir cette condition entraînera l'annulation de la location.

ARTICLE 11 RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

Le locataire est responsable de tous les dommages causés à la propriété municipale.

Il est défendu d'afficher sur les murs, seules les gommettes sont autorisées.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Une trousse de premiers soins est à votre disposition dans chacun des locaux, si des articles sont utilisés, la municipalité doit en être informée afin de remplacer lesdits articles.

ARTICLE 12 BIENS DU LOCATAIRE ET ACCIDENTS

La municipalité se dégage de toute responsabilité à l'égard des biens du locataire et de ses invités déposés dans les locaux et sur les terrains de la municipalité.

La municipalité se dégage de toute responsabilité à l'égard des accidents.

ARTICLE 13 LOI SUR LE TABAC

Le locataire doit faire respecter la loi sur le tabac.

ARTICLE 14 STATIONNEMENT

Pour la location de la salle au 2150 rue principale, il est interdit de se stationner dans la cours de l'école durant les heures où les autobus récupèrent les enfants – le locataire doit vérifier les panneaux qui y sont installés.

ARTICLE 15 URGENCE

En cas d'urgence, un numéro de téléphone d'un employé municipal est fourni au locataire.

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-05-099

(15) Reddition de compte dans le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016-2017

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 24 727 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que le dossier de vérification a été constitué;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-05-100

(16) Activation d'un cellulaire pour le maire

Considérant qu'il est justifié de remettre au maire un cellulaire afin qu'il puisse être rejoint en cas d'urgence;

Considérant que nous avons un forfait actif pour l'employé aux travaux publics dont le l'appareil est vieillissant :

Considérant la proposition de Technicomm :

Téléphone flip régulier : pour le maire
coût 0\$ moins un rabais de 100 \$ (répartie du cinq mois)
carte SIM à 15 \$
Forfait à 20 \$ par mois

Téléphone flip robuste en remplacement de l'actuel : pour les travaux publics
coût 130 \$ moins un rabais de 100 \$ (répartie sur cinq mois)
Carte SIM à 15 \$
Forfait à 20 \$ par mois

Plus les frais d'activation de 25 \$ pour les deux téléphones

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

D'accepter la proposition de Technicomm tel que décrit au préambule.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-101

(17) Achat et installation d'un climatiseur mural et d'un échangeur d'air au bureau municipal : 4 rue Laporte

Considérant que différentes solutions ont été envisagées pour solutionner le problème de chauffage, climatisation et ventilation du bureau municipal au 4 rue Laporte;

Considérant que Turcotte Réfrigération a déposé une offre de service qui correspond aux besoins en climatisation et ventilation du 4 rue Laporte;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

De mandater Turcotte Réfrigération pour l'achat et l'installation d'une thermopompe KEEPLITE 24 000 BTU 205 CCR et un échangeur d'air, récupérateur de chaleur au coût total de 5490 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-102

(18) Achat de convecteurs pour le bureau municipal : 4 rue Laporte

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions pour l'achat et l'installation de huit (8) convecteurs au bureau municipal ;

En conséquences et pour ces motifs :



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

De mandater Services électriques CH inc. pour l'achat et l'installation de huit (8) convecteurs STESOR2002W Orléans de Stelpro 2000W avec thermostat intégré au bureau municipal pour un coût total de 3440 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-103

(19) Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressé au gouvernement du Québec

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

Considérant que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Considérant que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

Considérant qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Considérant que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial, M. André Villeneuve, et à la députée fédérale, Mme Ruth Ellen Brosseau ainsi qu'à la MRC de D'Autray et à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-104

(20) Appui au Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le dossier du transfert des appels de nuit du 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social de l'Estrie

Considérant la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux de transférer les appels lanaudois entrants la nuit au 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social (811) de l'Estrie, et ce, à compter du 1er avril 2017;

Considérant le partenariat établi depuis plus de 9 ans avec le CPS Accalmie situé à Trois-Rivières est efficient et comporte des mécanismes de collaboration bien établis, fluides, efficaces, peu coûteux et qui ne présentent aucun problème connu ;

Considérant que les deux organismes offrent une réponse humaine immédiate de qualité équivalente, basée sur la même approche, par des intervenants spécialisés en intervention auprès des personnes suicidaires, consacrant 100 % de leur temps de travail à la problématique du suicide, supervisés et soutenus de manière régulière et bénéficiant d'une formation continue leur permettant d'être toujours à la fine pointe des meilleures pratiques ;

Considérant que les deux organismes partagent une culture similaire qui favorise que les échanges se fassent d'égal à égal, permettant une excellente connaissance des pratiques propres au CPSL, comme son offre de services spécifique, les liens entretenus avec les différents organismes de la région, les façons d'accéder aux mesures d'urgence sur les différentes parties du territoire ;

Considérant que ce lien entre les deux organismes favorise une connaissance des personnes appelantes qui permet de s'adapter aux besoins particuliers en personnalisant les façons d'intervenir de façon cohérente, harmonieuse et sécuritaire dans le meilleur intérêt des personnes ;

Considérant que les personnes qui communiquent avec le 1 866 APPELLE sont en détresse, souvent épuisées, à bout de ressources, voire même en état de crise ou en danger et que la stabilité du service est dans leur intérêt ;

Considérant que les personnes qui composent le 1 866 APPELLE font le choix de s'adresser à un organisme spécialisé en prévention du suicide et ne s'attendent pas à joindre l'Info-Social qui est appelé à travailler une grande diversité de problématiques;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

Le conseil municipal de Saint-Norbert appuie le statu quo pour la réponse aux appels lanauois provenant du 1 866 APPELLE; il en va de la sécurité et du bien-être des Lanauois aux prises avec une problématique liée au suicide.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-105

(21) Location d'une toilette chimique pour la saison estivale 2017

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

De louer et installer une toilette chimique dans le parc de l'église au coût de 140 \$ par mois, incluant une vidange par semaine auprès de Location Mille Items.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2015-05-106

(22) Vêtements pour l'employé municipal aux travaux publics

Considérant que la municipalité fourni des vêtements de travail à l'employé aux travaux publics depuis de nombreuses années;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil autorise l'achat des mêmes quantités de vêtement et botte que les années antérieures soient :

- 2 t-shirts, 2 chemises, 2 pantalons et une paire de botte, pour un total de 313.15 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-107

(23) Vacances estivales 2017 – Fermeture du bureau municipal

Considérant que la période des vacances de la construction est toujours plus tranquille au niveau administratif;

Considérant qu'il est de ce fait justifier de fermer le bureau municipal et de permettre aux employés municipaux réguliers d'y prendre leurs vacances;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le bureau municipal soit fermé les semaines du 23 et 30 juillet 2017.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-05-108

(24) Offre de services d'ArboriPlus

Considérant que le conseil municipal souhaitait faire tailler l'épinette située au 4 rue Laporte devenue dangereuse en raison du manque de visibilité à la sortie du stationnement par ArboriPlus;

Considérant qu'une soumission a été déposée à cet effet, soit 175 \$ plus taxes, et pour lequel travail la direction générale a autorisé les travaux pour des raisons de sécurité sous le bon de commande 2016-056;

Considérant que le conseil souhaitait également faire couper des arbres sur le chemin de ligne Sainte-Anne et la soumission pour ce travail est de 280 \$ plus taxes;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

D'entériner la décision de faire tailler l'épinette au coût de 175 \$;
D'autoriser la coupe des arbres sur le chemin de ligne Sainte-Anne au coût de 280 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-109

(25) Mandat à Société Mutuelle de Prévention Inc. - Localisation des flocages et calorifuges

Considérant que la Municipalité doit répondre à de nouvelles obligations en matière de gestion de l'amiante dont la localisation des flocages et des calorifuges dans les bâtiments municipaux;

Considérant que la résolution #15-09-154 adoptée le 14 septembre 2015 acceptait l'offre de la Société Mutuelle de Prévention Inc. pour effectuer la localisation des flocages et des calorifuges des édifices municipaux ;

Considérant que ces travaux n'ont finalement pas été effectués;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

De mandater la Société Mutuelle de Prévention Inc. pour effectuer la localisation des flocages et des calorifuges des édifices municipaux au prix de 780 \$ plus taxes dans la cadre de la visite de prévention annuelle.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-110

(26) Achat de licences Antidote

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

D'autoriser l'achat deux (2) licence Antidote au coût total de 192.68 \$ plus taxes chez Softchoice.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-05-111

(27) Accusé réception et remerciement aux Troubadours de Brandon

Considérant que Les Troubadours de Brandon ont adressé leurs remerciements au conseil municipal pour leur permettre d'utiliser sans frais la sacristie pour la pratique de leur art : la musique ;

Considérant leur reconnaissance à l'endroit du conseil, ils se proposent d'offrir gratuitement, une fois l'an, une soirée bénéfique de danses et chansons qui contribuerait à les faire connaître tout en procurant un revenu pour la nouvelle salle multifonctionnelle de l'église;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal accuse réception des remerciements et de l'offre des Troubadours de Brandon et leur indique qu'il n'hésitera pas à les contacter pour un prochain évènement.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-112

(28) Demande d'aide financière par Les Chevaliers de Colomb

Considérant que les Chevaliers de Colomb organisent un méchoui avec orchestre et feux d'artifices le 24 juin prochain;

Considérant la demande écrite déposée à la municipalité le 18 avril 2017 par laquelle un montant de 500 \$ est souhaité;

Considérant que la municipalité de Saint-Norbert prône une politique d'équité quant au soutien de ses organismes à but non lucratif;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

D'octroyer une aide financière de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert dans le cadre de l'organisation de leur méchoui du 24 juin.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-05-113

(29) Demande d'aide financière par Le Cercle des fermières

Considérant que le Cercle des fermières célébrera le 30 septembre prochain son 75^e anniversaire de fondation et qu'une aide financière est demandée pour la réalisation de cette activité ;

Considérant la demande écrite déposée à la municipalité le 27 avril 2017 par laquelle un montant de 750 \$ est souhaité;

Considérant que la municipalité de Saint-Norbert prône une politique d'équité quant au soutien de ses organismes à but non lucratif;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

Appuyé par Jacynthe Leduc

D'octroyer une aide financière de 500 \$ aux Cercle des fermières de Saint-Norbert dans le cadre de l'organisation de leur 75^e anniversaire qui se tiendra le 30 septembre prochain.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

EAUX USÉES

REPORTÉ

(30) Achat d'un échantillonneur automatique pour le site des eaux usées

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2017-05-114

(31) Report des mesures de l'accumulation des boues dans les étangs aérés

Considérant que le Programme d'assainissement des eaux usées du Québec exige que les propriétaires des stations d'épuration de type « étangs aérés » procèdent à une mesure d'accumulation des boues à tous les trois (3) ans et à chaque année dès que le pourcentage de boues dépasse 10% et dans le cas du dernier étang, une fois par année dès que le niveau de boues se situe à moins d'un mètre sous le radier de sortie;

Considérant qu'à Saint-Norbert, la mesure d'accumulation des boues doit être effectuée en 2017 dans l'étang nos 1 suite à sa vidange en 2016 ;

Considérant que Nordikeau a soumis son offre de de service à cet effet au coût de 880 \$ plus taxes :

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jocelyn Denis

De reporter la mesure de l'accumulation des boues à une date ultérieure considérant que la vidange vient tout juste d'être effectuée à l'automne dernier.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

SÉCURITÉ INCENDIE / CIVILE

REPORTÉ

(32) Acquisition d'un échangeur d'air ou déshumidificateur à la caserne

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2017-05-115

(33) Réparation du plafond du bureau de la caserne

Considérant que le plafond de la caserne s'est affaissé au cours des dernières années et qu'il y a lieu d'effectuer les réparations nécessaires pour la sécurité de ses usagers;

Considérant que les travaux peuvent être effectués par notre employé aux travaux publics en respect de l'article 19, paragraphe no 8 de la Loi R-20 (*LOI SUR LES RELATIONS DU TRAVAIL, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA GESTION DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION*);

Considérant que les travaux sont estimés à environ 600 \$;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

D'autoriser les travaux visant à réparer le plafond de la caserne pour un montant estimé à 600 \$ plus taxes et effectués par l'employé aux travaux publics.



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 MAI 2017**

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS ET CULTURE

REPORTÉ

(34) Embauche d'un coordonnateur animateur pour le camp de jour 2017

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

REPORTÉ

(35) Embauche d'un animateur pour le camp de jour 2017

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

ÉGLISE

2017-05-116

(36) Mobilier de banquet acquis pour la salle multifonctionnelle de l'église

Considérant que le conseil municipal a fait l'acquisition de mobilier de banquet pour la salle multifonctionnelle de l'église ;

Considérant que cette acquisition représente un volume important dans ladite salle;

Considérant qu'il avait été discuté de répartir cette acquisition entre l'église et la salle municipale ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

De conserver l'ensemble du mobilier de banquet à l'église.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-117

(37) Ajournement de l'assemblée

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

Que la séance soit levée à 21h35.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire